

Syphax obtient l'accord des Canadiens pour Montréal

La compagnie Syphax Airlines vient d'obtenir le Certificat Canadien d'Exploitation Aérien Etranger qui a été signé hier 23 décembre par le ministre canadien du Transport sous le N° F-12132. Cet accord concerne les deux types de services autorisés, à savoir les vols réguliers et les vols "à la demande" (soit les vols charters). Cette demande de vols charters, qui n'avait pas été annoncée par la compagnie Syphax, pourrait expliquer son absence de réaction lors de l'annonce de l'octroi d'un seul vol hebdomadaire Tunis-Montréal par le ministère tunisien du Transport. La stratégie de la compagnie semble donc s'orienter vers la combinaison de vols réguliers et charters pour optimiser l'exploitation de ses lignes.

Cet accord intervient après le succès du **vol promotionnel Tunis-Montréal sans escale** réalisé au mois d'octobre, et après un audit effectué du 18 au 22 novembre par Transport Canada. L'audit avait pour but de valider les procédures et pratiques de la compagnie et de déterminer leur niveau de conformité avec les règlements de l'aviation canadienne ainsi que les standards exigés par l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI). Il s'est déroulé sur les principales implantations de Syphax, notamment à Tunis, Monastir et Sfax. Il comprenait des entrevues avec le personnel clé ainsi que l'examen des installations de l'entreprise, des avions, des programmes et des équipements de formation.

Cet accord est de bon augure pour que le lancement de la ligne directe Tunis-Montréal se passe comme prévu au premier trimestre de l'année 2014.

